

# LES DÉBUTS DE LA RÉVOLUTION :

## 1790 A LANNILIS

Comme la plupart des paroisses, Lannilis avait présenté un Cahier de Doléances à l'ouverture des Etats Généraux en 1789. Je n'ai pas eu le loisir de parcourir ce Cahier, conservé aux Archives Départementales. Je sais cependant qu'il ressemble beaucoup à celui des autres paroisses de la région On y réclamait la suppression des privilèges, de la corvée, de la servitude des moulins et une juste répartition des charges. On y proclamait un attachement absolu au Roi et à la Religion. Les paroissiens attendaient beaucoup de cette Révolution naissante qui allait bientôt si cruellement les décevoir.

Ce fut cependant dans la joie que débuta l'année 1790. Le dimanche 14 janvier, M. l'abbé de **Poulpiquet** (1), recteur de Plouguerneau et Vicaire Général du diocèse, délégué de Mgr de **La Marche**, Evêque de Léon, venait procéder à Lannilis à la bénédiction de deux cloches (2). L'une (qui existe toujours dans notre clocher, elle donne le mi, c'est l'actuelle grosse cloche) pesait 920 kg. et eut pour parrain Messire Jacques-Louis-François-Marie **Toussaint**, chef de nom et d'armes, chevalier, marquis de **Kerouartz**, comte de Penhoet vicomte de Kermolic, châtelain de Lossulien, seigneur de Lézérazien, lieutenant colonel de cavalerie et major en second d'infanterie, représenté par son frère, Messire Louis-Marie-Joseph de **Kérouartz**. La Marraine était Haute et Puissante Dame Marquise de **La Jaille** (du Château du Roual). La 2<sup>e</sup> cloche pesait 744 kg. et eut pour parrain et marraine : Messire Vincent-Marie-Casimir **Audren**, Seigneur, Comte de **Kerdrel**, Capitaine de Cavalerie, Lieutenant de Nos Seigneurs les Maréchaux de France et Haute et Puissante Dame Marie-Josèphe-Reine du **Cleuz du Gage**, Dame Marquise de **Kerouartz**, représentée par demoiselle Laure-Marie-Perrine de **La Jaille** (du Roual).

Une autre belle cérémonie (la dernière de la sorte sous l'ancien Régime) devait avoir lieu deux mois plus tard, la première grand'messe de l'abbé Charles **Fercoc** (3), fils du Receveur des Devoirs, apparenté aux grandes familles de la bourgeoisie locale.

Déjà cependant le Corps Politique n'existait plus. Une nouvelle administration était née et Lannilis connaissait son premier Maire qui était le négociant François-MarieAnne **Moyot**. Il était assisté de Pierre **Le Gall** qui avait le titre de « procureur de la Commune » et de 5 autres « Officiers Municipaux » : Yves **Briant** (St-Julien), Etienne **Cabon** (Kergarec), Jean **Mauguen** (Pors ar Groas), Guillaume **Léost** (Kerveur) et Pierre **Colin** (Trobérou) auxquels étaient adjoints pour former le Conseil Général de la Commune : Augustin **Quéméneur** (Gorréquéar), Pierre **Fagon** (Pellan), François **Perrin** (Kerbabu), Jean **Guizioù** (Kérazan), Joseph **Squiban** (Kérizouarn), Jean-Marie **Laot** (Coatdénial), Jean **Lossouarn** (Pouldu Vras), Jean **Le Jeune** (Guillec Vihan), Hervé **Salaun** (Bourg), Jean **Kerleroux** (Véleury-Kerbabu), Jacques **Gouez** et Goulven **Landuré** (Roual).

Les fonctions de Secrétaire de la Municipalité étaient exercées par le notaire royal, Yves-Marie **Masson**, qui se présenta le 22 mars 1790 au greffe des Juridictions du Châtel et Marquisat de Carman à Lannilis Pour y déposer, sur ordre de l'Assemblée Nationale, une liste des adjoints nommés par la Municipalité, au nombre de six, pour assister les juges dans l'instruction des procédures criminelles susceptibles de survenir. Le Commis jure du Châtel et de Carman prit alors connaissance des six assesseurs nommés qui étaient : Hervé **Salaun**, expert du Bourg et cinq cultivateurs, Augustin **Quéméneur** (Corréquéar), Joseph **Squiban**

(Kérisouarn), Jean **Guiziou** (Kérazan), Jean **Colin** (Trobérou) et Guillaume **Perhirin** (Leur al Lémén).

(1) M. l'abbé de **Poulpiquet** était né au manoir de Lesmel en Plouguerneau en 1759 et avait reçu la prêtrise à Saint-Pol en 1783. Prêtre de très grande valeur, il devint tout jeune encore Vicaire Général et succéda en 1788 à son oncle, l'abbé Denis de **Lesmel**, comme recteur de Plouguerneau tout en restant Vicaire Général. Il refusa très énergiquement le serment schismatique et se présenta avec tout son clergé, 9 prêtres, devant la Municipalité de Plouguerneau pour donner les raisons de ce refus. Le Maire **Abjean** assura le Recteur de tout l'attachement de la population. Néanmoins menacé d'arrestation quelque temps plus tard, l'abbé de **Poulpiquet** dut s'exiler en Angleterre. Il redevint recteur de Plouguerneau en 1802 à la grande joie de la population puis fut nommé vicaire général de Quimper et enfin Evêque de cette Ville en 1823. Il mourut en fonction en 1840.

L'achat de deux cloches avait été décidé par délibération du Corps Politique de Lannilis en date du 11 octobre 1789. Un contrat avait été signé entre le sieur **Guillaume**, fondateur à Morlaix et le général de Lannilis représenté par MM. Olivier **Bergot**, François-Marie **Moyot** et Hervé **Salaun**.

, (2) Parmi les personnalités ayant assisté à cette bénédiction, citons M. Yves **Le Bihannic** de **Guiquerneau**, du manoir de Troménec en Landéda, les abbés **Le Bourva**, recteur de Plouguin, **Hanus**, recteur de Tréglonou, les abbés Yves **Bergot** et François **Le Drast**, prêtres de Lannilis, l'abbé **Corrigou**, aumônier des Ursulines de Lesneven, futur guillotiné sous la Terreur, et les deux séminaristes de la paroisse, les abbés **Duvel**, acolyte, et **Léon**.

(3) Il avait reçu la prêtrise à Saint-Pol le 20 mars 1790.

Y. NICOLAS, Octobre 1962

# 1790 A LANNILIS

(Suite)

Le 11 avril, la municipalité régleme les sonneries de cloches pour la convocation des assemblées municipales. Il y aura un son différent pour chacune des deux assemblées. Pour convoquer les officiers municipaux, on sonnera la « Campana » pendant une demi-heure avec la grosse cloche et ce 1 heure avant la réunion. Pour le Conseil général de la commune, la « Campana » sera sonnée pendant 1/4 d'heure puis on mettra la même cloche à la volée pendant quelques minutes et en continuera le son de la « Campana » jusqu'à la fin de la demi-heure. Plaignons le malheureux bedeau !

Le même jour on confirme dans leurs fonctions Corentin **Abarnou**, cultivateur à la Grande-Roche (Receveur des Vingtièmes) et Jean **Mauguen**, cultivateur à Kervéleugant (Receveur de la Capitation). Le premier avait reçu cette charge par décision des Commissaires Intermédiaires de Léon en date du 18 mars 1790, le second par délibération du Corps Politique du dimanche 4 octobre 1789. Le 2 mai la municipalité interdit « de laisser vaguer les cochons qui ne seront point muselés ». Quant à la chasse, elle est prohibée jusqu'à la fin de la récolte.

Le 20 juin, l'abbé **Le Duc**, recteur, se rend à la séance de la municipalité pour exposer la pénible situation des pauvres de la paroisse qui manquent de pain. La fondation de 490 livres, destinée aux malheureux, se trouve bloquée comme tous les biens d'Eglise (1) et ce sont les pauvres qui en font les frais. Emue par l'intervention du Recteur, l'Assemblée décide d'autoriser son trésorier, Jean **Colin**, de Trobéro, à faire l'achat d'orge jusqu'à concurrence de cette somme et à le distribuer aux pauvres suivant une liste établie par elle. L'argent sera fourni par François **Jestin**, ancien gouverneur de la Confrérie des Trépassés qui puisera 450 livres dans la caisse de cette Confrérie.

Et voici le grand jour. Le 14 juillet 1790 amène le premier anniversaire de la prise de la Bastille. Pierre **Le Caill**, procureur de la commune, est chargé de l'organisation de la fête, destinée à frapper l'esprit du peuple. « Le 14 juillet a été conquise notre liberté, le 14 juillet nous devons jurer de la conserver. » A 8 heures du matin, François-Marie **Moyot**, maire, Yves **Briant**, Jean **Mauguen**, Guillaume **Léost**, Pierre **Colin**, Etienne **Cabon**, officiers municipaux et Pierre **Le Caill** se réunissent au lieu ordinaire de leurs séances (2). A 10 heures, on voit arriver Jean **Biannic**, maire de Brouennou, François **Le Roy**, Prigent **Ac'h**, officiers municipaux et Servais **Tinevez** (3), procureur de cette commune. Brouennou étant trop petit, ils demandent aux Lannilisiens (qui acceptent) à participer à la fête locale. Celle-ci allait se dérouler suivant le programme établi par **Caill**. Ecoutons celui-ci raconter l'événement.

« Jaloux de nous rendre à l'invitation de la Commune de la Capitale, plus jaloux encore d'adhérer au Pacte auguste et solennel que la Nation va contracter en ce jour, nous nous sommes transportés à l'église à 11 heures avec le corps des notables, nonobstant l'absence d'Etienne **Cabon** (4) qui, sans motif connu, s'est retiré de notre assemblée et n'a point reparu à la fête, nos citoyens militaires sous les armes commandés par Guillaume **Diverrès** et le plus grand nombre des citoyens de notre paroisse. Une messe solennelle nous a été chantée par Joseph **Le Duc**, notre curé, assisté de tout son clergé. La messe finie, nous nous sommes rendus sur la place au devant de l'Autel de la Patrie. » (Un autel avait été dressé sur la place pour la prestation du serment civique). Là, les Lannilisiens eurent droit à un discours de F.-M. **Déniel**, futur maire, destiné à l'échafaud. L'orateur qui s'exprimait successivement en français et en breton et qui saluait avec tant de lyrisme la naissance de l'ère de la liberté ne se doutait évidemment pas que moins de 3 ans plus tard sa tête ensanglantée roulerait sur la place du

Château à Brest au nom de cette même liberté. Dans son discours à la fois mielleux et fielleux, l'orateur fit allusion aux absents « pour raisons d'intérêt » et aux émigrés (à l'époque il n'y en avait encore aucun à Lannilis cependant). Après le discours eut lieu la prestation du serment : « *Je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi et de soutenir de tout mon pouvoir la constitution du Royaume* ». Le premier à le prêter la main levée fut le maire **Moyot**, puis le maire de Brouennou, les officiers municipaux et les procureurs des deux communes, le secrétaire greffier de la municipalité de Lannilis, les officiers de la Milice nationale, enfin les soldats et les citoyens (5). Tout le monde rentra ensuite à l'église où le curé et le clergé chantèrent le Te Deum. Puis on retourna sur la place où fut allumé un immense bûcher, ce qui provoqua comme toujours la joie populaire.

Le 14 juillet 1790 marqua ainsi à Lannilis la première journée véritablement révolutionnaire. Son déroulement et les discours entendus provoquèrent chez les plus avertis des sentiments de réserve qui allaient s'accroître dans les mois suivants. « L'ère de la liberté », qui aurait pu être si bien faisante, allait hélas dévier vers une oppression et une tyrannie sanguinaire sans exemple sous l'Ancien Régime.

(A suivre.)

(1) Fondation datant de 1742 et émanant de Mlle **du Louet de Coatzunval**, de l'ancienne famille de Kéringar.

(2) La municipalité semble avoir eu 2 lieux de réunion avant la mairie actuelle, l'une au 7, rue de la Poterie (restaurant **Jaouen**), l'autre plus récent au 6, rue de la Mairie (ancienne épicerie **Bazin**).

(3) Servais Tinévez était le beau-frère du fameux cultivateur sans-culotte, de Saint-Julien, Yves **Briant**. Cultivateur à Kéréderm en Tréglonou en 1787, il était venu s'établir à Brouennou avant 1790.

(4) Cultivateur à Kergarec, Etienne **Cabon**, qui n'avait jamais éprouvé qu'un enthousiasme plus que tiède pour l'ordre nouveau, commençait à s'effaroucher de l'action des **Caill** et des **Déniel**. Après la réunion, il rentra chez lui et refusa de participer à la fête.

(5) Il semble que le clergé ait été dispensé de ce serment.

Y. NICOLAS, Novembre 1962

# 1790 A LANNILIS

(Suite)

Le 18 juillet, les officiers municipaux se réunissent à nouveau. Ils approuvent les nominations, faites par le Corps Politique, des collecteurs des impôts des fouages et vingtièmes : Guillaume **Gourvenec**, de Troréon ; Jacques **Gouez**, de Kerdalzo Jacques **Péoc'h**, de Kéramoal ; Jean-Marie **Laot**, de Coatsdénial ; Jean **Le Jeune**, de Guillec-Vihan, et Olivier **Bergot**, du bourg.

Le même jour il est question une fois de plus du lancinant problème de la suppression de la mendicité. Il faudra attendre bien plus d'un siècle pour qu'une solution lui soit trouvée. Il est décidé d'établir un rôle des pauvres qui ne paient aucune taxe, de ceux qui ne travaillent qu'un ou deux jours par semaine, des vieillards et des enfants de 14 ans. La municipalité désigne par ailleurs deux notables, François **Deujet**, commerçant et Christophe **Mocquart**, avocat, pour aller protester à Landerneau contre le choix de Quimper comme chef-lieu du département du Finistère. Lannilis et la plupart des paroisses du Nord-Finistère désirent que le chef-lieu soit établi à Landerneau.

Le 11 octobre, arrive une circulaire du Directoire du Finistère qui ordonne d'effacer les armoiries, écussons et titres des ci-devant Seigneurs et Gentilshommes dans tous les lieux apparents à l'intérieur et à l'extérieur des églises et chapelles ainsi que « les fausses qualités de Comtes et de Marquis marquées sur les cloches ». (Le Marquis de **Kerouartz** et le Comte de **Kerdrel** avaient, en effet, été parrains de deux cloches au début de l'année et, suivant l'usage, leurs noms figuraient sur le bronze). En outre, tous les Seigneurs qui ont un banc dans l'église ou les chapelles sont tenus de présenter à la municipalité leurs titres de propriété.

Le 1<sup>er</sup> novembre, les officiers municipaux, sauf Etienne **Cabon**, de Kergarec, à nouveau absent, envoient une injonction au recteur, sur réquisitoire de Pierre **Le Caill**, procureur de la commune. « *A l'avenir, M. le Recteur sera prié (1) d'annoncer qu'il ne sera plus fait aucune différence entre les citoyens, le bedeau sonnera le glas noble pour tous les citoyens. Mais il ne sera pas tenu de sonner pendant tout le temps du service, seulement à la vue des cadavres pendant les enterrements et nocturnes.* » Décidément Pierre **Le Caill** s'intéresse beaucoup aux choses d'Eglise et il va le prouver à nouveau en s'attaquant cette fois aux deux séminaristes de la paroisse, les abbés **Duvel** et **Léon**, qui, depuis la fermeture du Séminaire de Saint-Pol, étaient rentrés à Lannilis où ils participaient naturellement aux cérémonies. **Le Caill** s'en plaint et ne veut pas que ces abbés soient à charge aux paroissiens. Il demande donc aux officiers municipaux d'interdire aux deux abbés de « participer à la rétribution » du clergé. Les paroissiens, paraît-il, se plaignent que les services qu'ils font chanter « montent à des sommes trop fortes et exorbitantes pour plusieurs individus dont les facultés modiques ne leur permettent pas de payer des sommes si considérables. » Pour **Le Caill** il y a assez de prêtres à Lannilis, d'autant plus que plusieurs autres ecclésiastiques s'apprêtent à rentrer dans leurs familles, à cause évidemment de la tournure des événements. « De plus, ajoute-t-il, je demande acte de la représentation de la lettre que m'a adressée le Sieur **Le Duc**, recteur de cette paroisse, au sujet du Te Deum que vous m'avez verbalement chargé de lui demander au sujet de l'élection du nouvel évêque de ce département. »

Cette dernière phrase demande un éclaircissement. On a vu que, lors de la création des départements, c'est Quimper qui avait été choisi pour chef-lieu et, de ce fait, suivant décision de l'Assemblée Constituante, devait être le siège d'un évêché régissant tout le département. Or l'évêque légitime de Quimper, **Mgr de Saint-Luc**, était mort en septembre 1790, il fallait donc pourvoir à sa succession qui, suivant la Constitution Civile du Clergé votée par l'Assemblée Constituante mais non reconnue par le Pape, devait se faire par élection des

diocésains, ce qui était contraire à la discipline catholique. Pour les catholiques du diocèse de Léon, il y avait une raison de plus de refuser de participer à cette élection puisque leur évêque légitime, Mgr de **La Marche**, continuait de résider à Saint-Pol et d'administrer le diocèse. Aussi Pierre **Le Caill** connaîtra-t-il maints déboires dans la désignation des délégués pour l'élection du nouvel évêque. Successivement déclinent l'invitation le négociant **Deujet** et son suppléant François **Le Guen**, de Plouvien. En désespoir de cause, c'est à Jean **Bianic**, maire de Brouennou, que s'adressera Pierre **Le Caill**, mais il ne semble pas avoir eu plus de chance près de ce brave homme. Du moins la municipalité de Lannilis réussit-elle à établir une liste de 4 prêtres qu'elle juge susceptible d'accéder à l'épiscopat. Ce sont les abbés **Le Duc**, recteur de Lannilis ; Armel **Iliou**, recteur Plouvien ; Hervé **Kerriou**, curé de Bourg-Blanc et Jean **Pervez**, recteur de Brouennou. Aucun d'entre eux, naturellement, n'a été consulté et tous refusent par avance la charge qui leur est ainsi proposée illégalement. L'un d'entre eux d'ailleurs, l'abbé **Pervez**, a 78 ans et est à peu près en enfance.

Ce fut l'abbé **Expilly**, recteur de Saint-Martin de Morlaix, qui fut élu le 30 novembre 1790, évêque du Finistère. Il accepta de devenir le premier évêque constitutionnel, c'est-à-dire schismatique, de France. On comprend qu'à Lannilis l'abbé **Le Duc**, malgré l'injonction de Pierre **Le Caill**, ait refusé de chanter un Te Deum pour cette élection (2).

(1) Le mot « obligé » a été effacé et remplacé par « prié ». Pour le moment on prend encore quelques gants avec le clergé.

(2) **Expilly** devait périr à Brest sur l'échafaud le 22 mai 1794 en même temps que les autres administrateurs du Finistère dont le Lannilisien **Déniel**. Avant de mourir, il eut ces mots : « *Il est terrible de paraître le même jour devant le tribunal des hommes et celui de Dieu* ». La tradition rapporte qu'au moment où il acceptait de devenir évêque constitutionnel, donc schismatique, il demanda à l'un de ses vicaires qui, lui, avait refusé le serment : « Mon ami, comment ferez-vous pour vivre ? » Et le vicaire de lui répondre : « Monsieur le Recteur, comment ferez-vous pour mourir ? »

Y. NICOLAS, Décembre 1962